

COMMUNE DE SARPOURENX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

I. Eléments de contexte

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le Compte Administratif 2023, disponible sur le site internet de la commune.

Sarpourenx qui adhère à l'intercommunalité « Communauté de Communes Lacq-Orthez » a vu sa population stabilisée avec 309 habitants.

Il y a également un contexte fiscal car les dotations de l'Etat (DGF et DSR) qui, année après année, ne cessent de diminuer, engendre un impact sur les recettes de la commune.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Il a été voté le 11 avril 2024 par le Conseil Municipal et peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures du public.

II. Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2022, le Compte Administratif fait apparaître un résultat de **63 048,79 €** se décomposant comme suit :

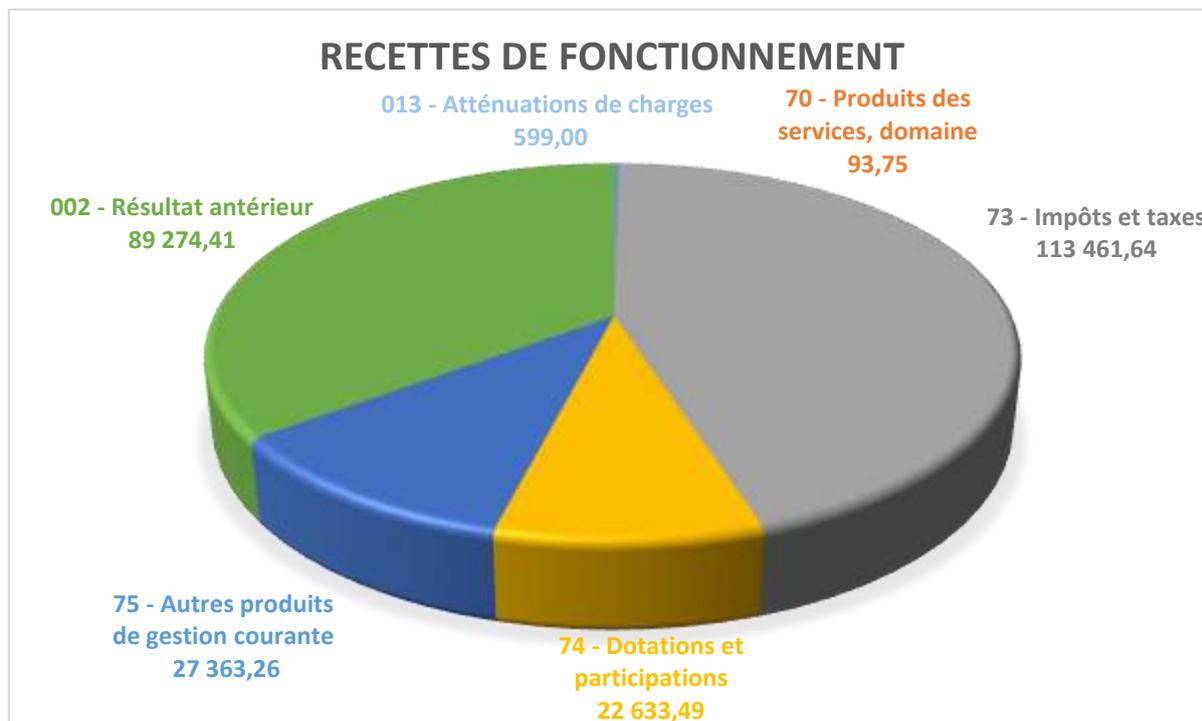
Recettes :	163 886,12 €
Dépenses :	142 962,06 €

Résultat exercice :	+ 20 924,06 €
Report N-1 :	89 274,41 €
Part affecté à l'investissement :	47 149,68 €

Résultat cumulé :	63 048,79 €

➤ Recettes :

Chapitre	CA 2023
013 - Atténuations de charges	599,00
70 - Produits des services, domaine	93,75
73 - Impôts et taxes	113 461,64
74 - Dotations et participations	22 633,49
75 - Autres produits de gestion courante	27 363,26
002 - Résultat antérieur	89 274,41
TOTAL	253 425,55



Chapitre 013 : Il s'agit du remboursement des salaires pour les agents en arrêt de travail ainsi que le supplément familial.

Chapitre 73 : Il concerne essentiellement les recettes fiscales.

La politique fiscale voulue par la municipalité s'est traduite en 2023 par une légère augmentation des taxes locales afin de compenser en partie la diminution des dotations.

Les autres postes importants de recettes sont les taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que le FNGIR.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La DGF (dotation globale de fonctionnement) a légèrement diminué de 967 € par rapport à celle de 2022. L'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 nous pénalise de plus en plus chaque année.

La dotation de solidarité rurale a légèrement augmenté de 739 €.

La compensation de perte de taxe additionnelle aux droits de mutation concerne le 2^{ème} plus gros poste d'apport de recettes.

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux reste stable avec une perte de 15 €.

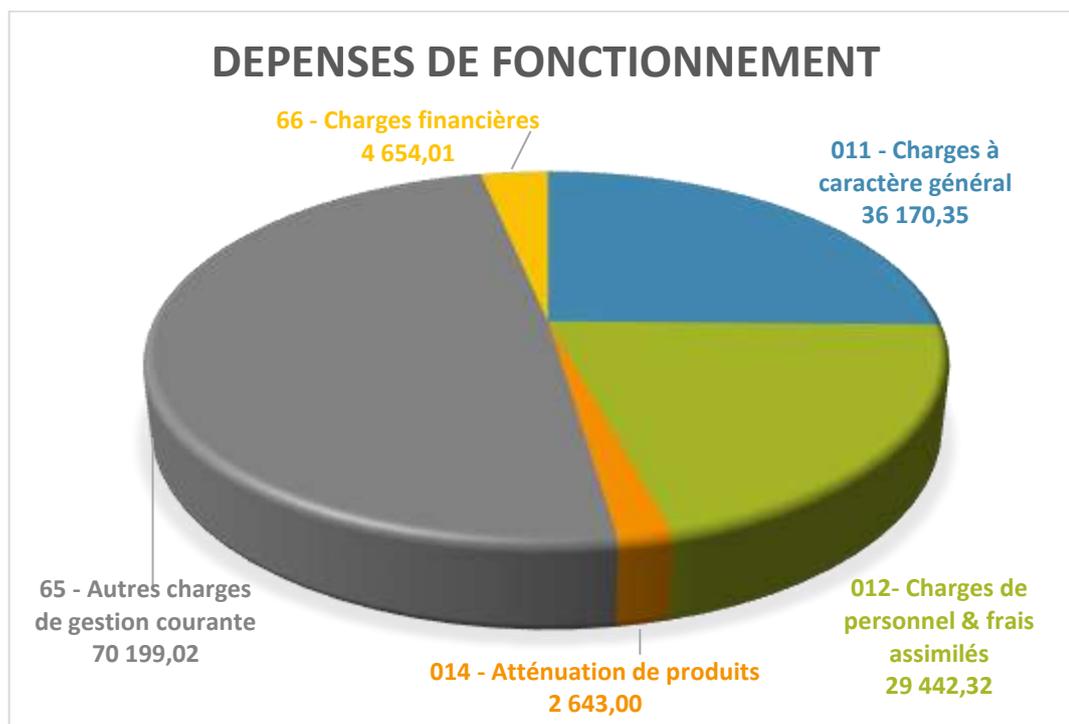
Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante.

Il est constitué par l'encaissement des différentes locations (salle multi-activités, les loyers des logements et du terrain agricole).

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2022 pour 89 274,41 €.

➤ Dépenses :

Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	36 170,35
012- Charges de personnel & frais assimilés	29 442,32
014 - Atténuation de produits	2 643,00
65 - Autres charges de gestion courante	70 199,02
66 - Charges financières	4 654,01
TOTAL	143 108,70



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général. Le 2^{ème} poste le plus important

Il regroupe les charges de fonctionnement réparties en comptes comme suit :

- Le 606 : eau, électricité, fournitures entretien et petit équipement puis fournitures administratives.
- Le 61 : contrat de prestations de services, location photocopieur, maintenance, assurances bâtiments, abonnements documentations et formations.
- Le 62 : indemnités et honoraires, fêtes et cérémonies (halloween, gerbes obsèques et cérémonies monument aux morts, coffrets fin d'années...), déplacement formation, téléphone, affranchissement et cotisations.
- Le 63 : taxes et impôts.

Chapitre 012 : il regroupe toutes les dépenses de personnel

Ce chapitre est en légère augmentation.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Il s'agit du Fond de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales (FPIC) versées à la CCLO.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Le poste le plus important

- Le 653 : indemnités et formations des élus.

- Le 655 : il augmente lourdement et reste le plus gros poste des dépenses du chapitre. Sont comprises notamment les contributions aux différents organismes dont la commune est membre. La plus grosse est versée au SIVU Scolaire Biron-Castetner-Sarpourenx (49 952,57 €).

En effet, calculée sur le nombre d'enfants scolarisés et du potentiel fiscal des communes, cette contribution est lourdement conséquente sur le budget.

- Le 6574 : subventions versées aux différentes associations.

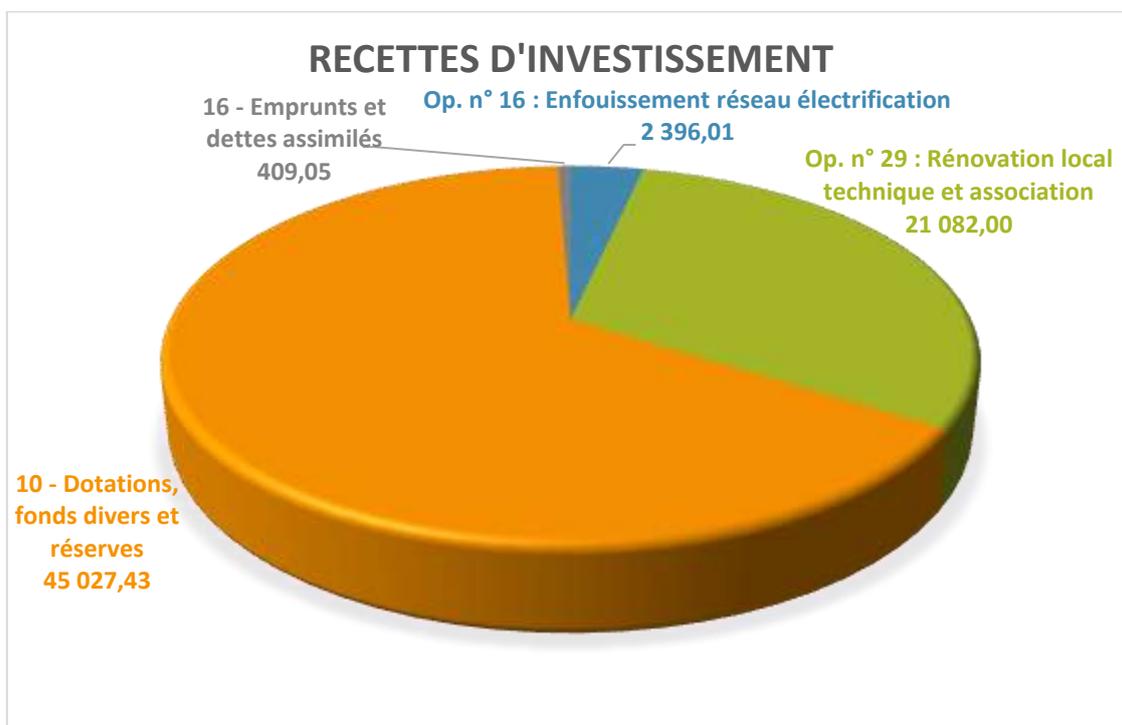
Chapitre 66 - Intérêts de la dette

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts de la dette. La commune possède plusieurs emprunts qui mettent à mal leurs finances.

III. La section d'investissement

➤ Recettes :

Chapitre	CA 2023
Op. n° 16 : Enfouissement réseau électrification	2 396,01
Op. n° 29 : Rénovation local technique et association	21 082,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 027,43
16 - Emprunts et dettes assimilés	409,05
TOTAL	68 914,49



Les recettes ont été constituées essentiellement par la taxe d'aménagement ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé.

➤ Dépenses :

Les dépenses sont en augmentation par rapport à 2022.

La plus forte dépense concerne la rénovation de la toiture du local technique et de la salle d'association. Ne pouvant pas emprunter, la collectivité avait décidé d'autofinancer les travaux.

La dépense de l'endettement reste stable mais assez élevée.

Chapitre	CA 2023
Op. n° 16 : enfouissement réseau électrification	2 396,01
Op. n° 29 : Rénovation local tech. et salle asso	50 701,80
16 - Emprunts et dettes assimilés	26 056,16
21 - Immobilisations corporelles	3 825,20
TOTAL	82 979,17

